

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

55 rue de la République

76700 Harfleur

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Madame Christine GAVINI-CHEVET
Rectrice d'académie de Normandie
25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Harfleur, le 17 janvier 2022.

Objet : Difficultés rencontrées au collège Gustave-Courbet de Gonfreville l'Orcher

Madame la Rectrice,

Faisant suite à de multiples alertes reçues des membres du Conseil d'administration du collège Gustave-Courbet de Gonfreville l'Orcher, situé en REP, notamment à travers plusieurs motions transmises à vos services, mais également aux témoignages de plusieurs parents d'élèves, je souhaite par la présente partager avec vous mes fortes inquiétudes, dans l'espoir et dans l'attente que des moyens supplémentaires puissent lui être affectés.

Comme vous le savez, ce collège sensible accueille principalement des élèves de la commune de Gonfreville l'Orcher et notamment de son quartier prioritaire de la politique de la ville, issus de familles confrontées plus fortement qu'ailleurs aux difficultés sociales de tout ordre. Malheureusement tous les indicateurs sont là pour l'attester.

Or, depuis plusieurs années et au prix d'efforts constants de l'ensemble de la communauté éducative, non seulement l'établissement n'est plus confronté à des tensions qui par le passé ont pu perturber son fonctionnement et dégrader les conditions d'accueil et de scolarité, mais les résultats scolaires se sont nettement améliorés. J'évoque par exemple la progression des taux de réussite au Brevet.

Parmi ces efforts, je peux également citer les moyens dédiés au dispositif SEGPA, ou encore la création d'une classe de cadets de la sécurité civile.

La situation reste cependant fragile, d'autant plus que la crise sanitaire est venue perturber à bien des égards ces conditions d'enseignement ou la capacité de nombreux parents à accompagner la scolarité de leurs enfants.

Dans ces conditions personne n'a compris l'insuffisance de la Dotation Globale Horaire affectée pour l'année scolaire 2021/2022. Une baisse de DHG qui a conduit notamment à la suppression d'une classe de 6^{ème} sans qu'aucune baisse d'effectif ne puisse la justifier.


La transformation d'heures postes en heures supplémentaires annualisées a par ailleurs conduit à supprimer ou à morceler des postes permanents. Ainsi des enseignants de 9 disciplines doivent quitter régulièrement le collège pour effectuer des heures dans d'autres établissements.

Toutes ces décisions entraînent une hausse d'effectifs par classe, une baisse générale du taux d'encadrement et donc à une dégradation des conditions de travail des enseignants et de qualité de l'enseignement. Les temps d'accompagnement individualisé, la disponibilité pour assurer le lien avec les parents ou encore les temps collectifs de réflexion pédagogique en souffrent.

A ces constats viennent, bien entendu, s'ajouter l'incapacité pour vos services à pourvoir au remplacement de professeurs absents, en SEGPA ou en langue par exemple.

Dans cette période où vos services préparent la prochaine rentrée scolaire, j'ai souhaité vous relayer ces différents éléments considérant l'urgence à affecter des moyens supplémentaires à ce collège.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Paul Lecoq', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat illegible due to the cursive style.

Jean-Paul LECOQ